

**Monsieur Jean CASTEX**

Premier ministre  
Hôtel de Matignon  
57 rue de Varenne  
75007 Paris

Paris, le **15 DEC. 2020**

Monsieur le Premier ministre,



Comme en témoignent les arbitrages que vous avez d'ores et déjà été amenés à prendre concernant Ile de France Mobilités ou les autorités organisatrices de la mobilité urbaine, la crise sanitaire affecte fortement et durablement le modèle économique des transports collectifs publics. Vous aviez vous-mêmes clairement reconnu cette situation dans votre discours au congrès des Régions de France, en octobre dernier.

Les régions n'échappent en effet pas à cette crise, qu'il s'agisse des trains régionaux ou des transports routiers interurbains, et subissent des pertes financières liées à la très forte chute des recettes d'exploitation. Au-delà de l'effet de court terme lié aux mesures de confinement pour 2020, la tendance de moyen terme se dessine avec une désaffection importante des transports collectifs liée entre autres à la montée en puissance du télétravail.

Les régions sont ainsi conduites à réduire ou adapter leur offre, ce qui est quand même un comble au moment où nous cherchons tous à renforcer la transition écologique. Malgré ces ajustements, elles anticipent pour 2021 un creusement des déficits d'exploitation de l'ordre de 350 millions d'euros pour les seuls TER, et de 60 millions d'euros pour les transports interurbains et scolaires, déficits qui seront encore aggravés par le coût induit des protocoles sanitaires.

Les régions ne peuvent absorber une telle chute. La contrainte financière viendrait brider les investissements en matière de transport, alors que ceux-ci sont plus que jamais nécessaires à la redynamisation et à l'attractivité de l'offre et constituent par ailleurs un facteur de commande publique important pour la relance de notre économie.

Nous vous sollicitons donc à double titre.

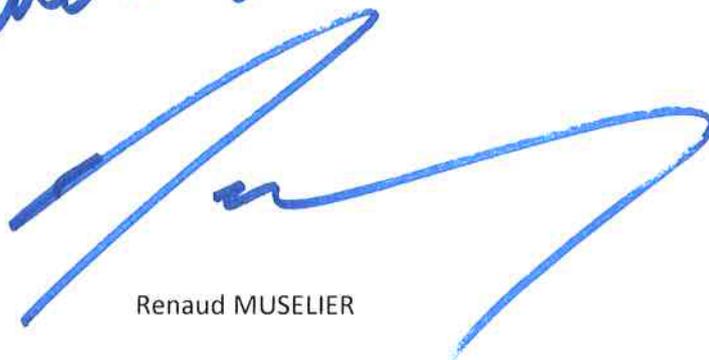
Tout d'abord, en tant qu'actionnaire de la SNCF, nous souhaitons que l'État puisse garantir, au-delà des clauses contractuelles spécifiques à chaque région, un partage équitable des pertes d'exploitation entre l'opérateur et les régions constatées dès l'année 2020, celles-ci n'étant en rien responsables de la situation créée par la crise sanitaire, et en particulier des effets du second confinement qui n'avait pas été anticipé lors de la conclusion de notre accord de juillet dernier. Cette mesure nous semble justifiée par le fait que la SNCF a bénéficié d'une aide importante de l'État pour faire face à la crise.

Par ailleurs, nous sollicitons la mise en place à compter de l'année 2021 d'un mécanisme d'avance remboursables sur les pertes de recettes, en référence à l'année 2019, comme cela a été fait pour les autorités organisatrices « urbaines » et Ile de France Mobilités. Nous proposons que ce mécanisme puisse s'étaler sur 12 ans, avec un différé de remboursement de 3 années. Cette mesure permettrait d'amortir les effets de court terme sur une longue période, et de permettre le maintien d'un fort niveau d'ambition sur la modernisation de nos transports publics.

Enfin, la crise fait réapparaître la nécessité de solder au plus vite des problématiques sur lesquelles j'ai déjà eu l'occasion d'interpeller le gouvernement. Il s'agit d'une part de la taxe sur les salaires acquittée par SNCF voyageur qui constitue depuis 2019 une charge nouvelle exogène qui ne saurait être imputées sur les conventions d'exploitation. Il s'agit d'autre part d'envisager une évolution de la comptabilité administrative afin de pouvoir inscrire en section d'investissement les péages d'infrastructures payés par les régions et Île-de-France mobilités au travers de ces mêmes conventions. Ces deux mesures amélioreraient l'équilibre structurel du modèle économique des transport ferroviaires.

L'ensemble de ces sujets doit bien entendu être étudié par la mission confiée à Philippe Duron sur l'avenir des transports collectifs et de leurs modèles économiques. Mais il y a urgence à disposer d'un engagement de principe fort, de votre part, sur le soutien que le gouvernement entend apporter aux transports publics régionaux afin qu'ils puissent pleinement jouer leur rôle dans la relance et la transition écologique de notre pays.

Sachant que vous êtes pleinement conscient des enjeux attachés à cette question, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération.



Renaud MUSELIER

*Copies à : M. Jean-Baptiste DJEBBARI, Ministre des Transports  
M. Olivier DUSSOPT, Ministre chargé des Comptes publics  
M. Philippe DURON, Ancien Député en charge d'une mission sur l'avenir du modèle économique des transports en commun*